

URBANISME**Gestion locative**

18 rue Gaston Monmousseau

Abandon de créance envers six anciens locataires de la Ville

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 23 juin 2011 la ville a approuvé la cession de 16 appartements sis 18 rue Gaston Monmousseau à Ivry-sur-Seine à IDF Habitat au prix de 1 532 700 €. Lors de la signature de la vente le 13 décembre 2011, six locataires n'avaient pas encore réglé tous leurs loyers et charges dus envers la Ville.

La dette commune de ces six anciens locataires, au 13 décembre 2011, s'élève à 58 398, 56 €.

Certains de ces anciens locataires ne sont pas solvables et ne pourront pas rembourser les sommes dues à la Ville. D'autres, en revanche, ont rempli les conditions nécessaires afin d'obtenir le Fonds de Solidarité de l'Habitat (FSH) et sont suivis par des assistantes sociales pour les aider à se sortir de cette situation délicate.

Afin d'aider ces personnes en difficulté sociale et financière, l'abandon de créance par la Ville leur permettrait de pouvoir repartir sur des bases saines avec leur nouveau bailleur IDF Habitat.

Aussi au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver l'abandon de créance envers six anciens locataires de la Ville à savoir Madame Roze Sylvie, Madame Togbetse Yawa, Monsieur Radi Mohamed, Monsieur Kanté Armand, Monsieur Azi Lahafid et Madame Maache Zineb sis 18 rue Gaston Monmousseau à Ivry-sur-Seine, pour un montant total de 58 398, 56 €.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

URBANISME

Gestion locative

18 rue Gaston Monmousseau

Abandon de créance envers six anciens locataires de la Ville

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 modifiée visant la mise en œuvre du droit au logement,

vu sa délibération en date du 23 juin 2011 approuvant la cession de 16 appartements sis 18 rue Gaston Monmousseau à Ivry-sur-Seine, au prix de 1 532 700 €,

considérant que six des anciens locataires de la Ville n'ont pas réglé tous leurs loyers et charges dus au moment de la vente et restent redevables envers la Ville de la somme de 58 398, 56 € au 13 décembre 2011,

considérant que la situation sociale desdits locataires est difficile et ne leur permettra pas de rembourser cette dette du fait de leur insolvabilité,

considérant que certains d'entre eux ont rempli les conditions leur permettant de bénéficier du Fonds de Solidarité de l'Habitat (FSH),

considérant qu'il convient de procéder à un abandon de dette ayant pour but d'éteindre définitivement la créance envers la Ville et de leur permettre de repartir sur des bases saines envers leur nouveau bailleur IDF Habitat,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 40 voix pour et 5 voix contre

ARTICLE 1 : DECIDE l'abandon de créance d'un montant de 58 398, 56 € envers six anciens locataires de la Ville suite à la vente des appartements sis 18 rue Gaston Monmousseau à Ivry-sur-Seine, à savoir Madame Roze Sylvie, Madame Togbetse Yawa, Monsieur Radi Mohamed, Monsieur Kanté Armand, Monsieur Azi Lahafid et Madame Maache Zineb et AUTORISE Le Maire à intervenir à la signature de tout acte permettant l'exécution de cette décision.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE 4 AVRIL 2012

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 4 AVRIL 2012

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 4 AVRIL 2012